



Le 25 septembre 2022

**Ministère de la Transition énergétique**

Madame la Ministre Agnès Pannier-Runacher  
Hôtel de Roquelaure  
246, Bd Saint Germain  
75700 Paris

*Objet : demande de retrait de votre décision du 27 juillet 2022 consécutive au débat public portant sur le projet de parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique et son raccordement*

Les associations signataires de ce courrier sont partenaires du Collectif NEMO (Non à l'Éolien Marin à Oléron et à son extension).

Elles ont assidûment participé au débat organisé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) concernant le projet d'éoliennes en mer de Nouvelle-Aquitaine et ont publié des observations dans des cahiers d'acteurs.

La décision de l'État de **poursuivre le projet d'implantation d'un parc éolien maritime hors de la zone initialement prévue** nous semble déloyale dans la mesure où les données ne sont plus celles qui ont fait l'objet d'une large consultation locale.

**Or, la construction de parcs industriels d'une telle envergure doit impérativement recueillir l'approbation des populations qui en subissent les conséquences, en toute connaissance de cause, sans la moindre ambiguïté.**

Dans la région, les oppositions demeurent et s'amplifient, nombreuses et variées (élus, associations, entreprises, particuliers), à partir de critères parfaitement objectifs de sauvegarde des paysages, de protection du vivant, de maintien de la pêche artisanale, de préservation du tourisme, etc.

**Une nouvelle concertation doit donc être initiée tenant compte d'une manière détaillée et exhaustive des changements envisagés afin que chacun puisse être informé complètement et en toute transparence.**

C'est pourquoi nous soutenons la démarche des 8 associations qui vous ont adressé le 9 septembre 2022 un document argumenté (pièce jointe) et nous nous joignons solidairement à leur recours gracieux.

**Nos associations vous demandent donc de retirer votre décision du 27 juillet 2022** et de considérer une implantation plus au large, en dehors de toute aire marine protégée et des voies de migration. À cette fin, elles vous réitèrent instamment leur attente pour une véritable planification intégrant la protection de la biodiversité à l'échelle de la façade atlantique.

Si vous décidiez malgré tout de ne pas retirer cette décision, nos associations se réservent le droit de contester votre refus devant le juge administratif.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

**APSSC**

Marie-Christine HIVA 288 rue du Réveil - 17590 Saint-Clément des Baleines

Mél. [apssc@orange.fr](mailto:apssc@orange.fr)**APLPLM**

Bernard CROZON Mairie - 17570 Les Mathes

Mél. [crozonbernard@gmail.com](mailto:crozonbernard@gmail.com)**CAPRES-AUNIS**

Pierre RIVAUD 2, rue du Bois Doré - 17139 Dompierre sur Mer

Mél. [capres.aunis@gmail.com](mailto:capres.aunis@gmail.com)Site : [capresaunis.wordpress.com](http://capresaunis.wordpress.com)